

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Du 23 novembre 2012

Le vingt-trois novembre deux mil douze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 15 novembre 2012 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, CHAPEY Gérard, CHAUVE Pierre, CORGER Hervé, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale,

Pouvoir : Alain DUPUIS à Hervé CORGER
Antoine BOILE à Gérard CHAPEY
Yvette CHERASSE à Pascale RASTOIX
Christiane DEBAIN à Sylvie BERNARD
Paul BOISSAT à Raymond ASTIER
Catherine CHARCOT à Jacqueline MIZOULE
Monique FAYARD à Thierry GIRAUDET

Secrétaire de séance : Pierre PEREZ

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- ouverture de crédits / virement de crédits
- Bail YN 15
- Dégrèvement TLE

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- SMTC : adhésion de la commune
- Projet école : avenant à maîtrise d'œuvre
- DETR : dossier 2013
- Taxe d'aménagement
- SIEG : convention installation « illumination festivités »
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

73/ SMTC : adhésion de la commune :

Proposition de valider l'adhésion de la commune
Compte-tenu des navettes strictement dévolues à la desserte du bourg et des prévisions pour les rotations sur la Zone du Biopôle, la Communauté de commune Limagne d'Ennezat a donné un accord de principe quant à sa participation à hauteur de 65% du coût du service, et ce, sous réserve d'une adhésion des entreprises concernées. Une enquête auprès des salariés des entreprises du Biopôle a restitué des résultats très positifs et déjà Limagrain aurait manifesté son intérêt pour ce projet de transport susceptible de correspondre aux besoins de ses salariés.

La SMTC nous a fait des propositions nouvelles sur le service, notamment les horaires, les lignes et les arrêts, dont nous pourrions discuter, une fois le principe de l'adhésion validé. Ce service de transport pourrait être mis en place à compter de septembre 2013, le coût de

SAINT BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012

fonctionnement à prévoir au prochain budget concernera donc 4 mois d'exercice.

Selon la réglementation, en terme de fiscalité, toutes les entreprises de la commune qui comptent plus de 9 salariés seront soumises à une taxe transport de 1,8 % de la masse salariale, ainsi que les collectivités desservies (en l'occurrence, la commune de Saint-Beauzire) La cotisation estimée à 64 500 € pour l'exercice 2013, sera majorée ensuite de 2,5 % par an.

VOTE : 18 pour, 1 abstention (B. JEAN)

74 / PROJET ECOLE : avenant à maîtrise d'œuvre :

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec « FR ARCHITECTES » concernant l'extension de l'école publique, il y a lieu de signer un avenant correspondant à la réévaluation du montant de l'opération pour un montant de 44 274€ HT soit 52 951.70 € TTC, ce qui porte le total de la maîtrise d'œuvre à 107 751€ HT, ce qui est conforme à ce qui avait été prévu, soit :8,68%

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

75 / DETR Dossier 2013 :

Pour répondre à des besoins actuels et futurs en matière d'accueil dans de bonnes conditions des élèves, la municipalité a décidé de lancer un programme de construction / rénovation des bâtiments de l'école publique de la commune.

Un programme de travaux a été proposé par le cabinet d'architectes retenu et validé par les élus.

La réalisation de ce programme est envisagée en deux phases de travaux, étalés sur deux années, pour répondre à des problèmes techniques et des considérations financières.

La première tranche de travaux correspond à la construction de bâtiments neufs destinés à accueillir trois classes de maternelles.

La deuxième tranche de travaux correspond à la rénovation d'une partie des locaux existants, ainsi que de la cour et des accès.

Pour diminuer l'impact de cette opération sur les finances locales, une demande de subvention au titre de la DETR 2012 a été déposée auprès des services de la préfecture pour la première tranche de travaux, correspondant à un cout estimé à 790 000€ HT.

Un accord nous a été transmis par courrier du 26 avril 2012, pour un accord de subvention pour cette première tranche de travaux à hauteur de 158 000€, soit 20% du cout des travaux.

Cette première tranche de travaux sera lancée dès le mois de janvier 2013, sous réserve que l'ouverture des plis du 17 décembre soit concluante.

Pour pouvoir réaliser la deuxième tranche de travaux programmée fin 2013, et en diminuer l'impact sur les finances locales, il convient de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2013, pour un coût de travaux évalué à 600 000€.

Le programme total de cette opération a été réévalué à hauteur de 1 390 000€ HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

76 / Mission amiante ECOLE : APAVE

Par délibération N°17/202 du 2 mars 2012, le conseil municipal a validé la proposition de la société APAVE pour la mission « Diagnostic Amiante » pour le projet de rénovation de l'école publique.

Suite à la réalisation de ce diagnostic, il convient d'honorer la facture de la société APAVE d'un montant de 2 080.00 € HT soit

2487.68 € TTC :

Contrat : 750.00 € HT

26 échantillons META à 55 € : 1430.00 € TH

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

77 / Taxe d'Aménagement :

Le conseil municipal de Saint-Beauzire décide pour l'année 2013 : de reconduire le taux de 4.50 % sur l'ensemble du territoire communal, et d'exonérer en application de l'article L 331.9 du code de l'urbanisme, totalement les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

78/ SIEG : convention installation « illuminations festivités »

Monsieur Giraudet informe que les tarifs concernant l'entretien des illuminations festives ont été révisés par le SIEG et selon la classification des communes en «A » « B » ou « C », 6 tarifs différents sont appliqués.

Seulement 3 tarifs concernent St Beauzire :

-Motif sur poteau : de 54 à 90 € l'un

-Traversée de chaussée : de 89 à 165€ l'un

- Guirlande : de 1,68€ à 3€ le mètre linéaire

Ces tarifs comprennent la pose, la dépose ainsi que l'entretien des illuminations

79/ Bail terrain YN 15 :

Madame Clément Simone demeurant à Saint-Beauzire, locataire de la parcelle communale YN 15 : 7ha53a 33ca cesse son activité sur la commune de Saint-Beauzire.

SAINT BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012

Conformément à la législation en vigueur (article L411 à L415 du Code Rural) une priorité d'attribution est réservée à un jeune agriculteur, en l'occurrence Madame BENEZIT Sylvie demeurant à Saint-Beauzire, qui était candidat pour la reprise de ces parcelles.

Du fait que cette parcelle soit située dans la zone Natura 2000, espace protégé marais salé, la commune a décidé de mettre en place un bail rural à caractère environnemental permettant l'exploitation agricole de la parcelle et de la préservation du site.

De ce fait la parcelle sera divisée en trois zones distinctes :

Zone 1 selins : Bail à titre gracieux, environs 1.2 Hectares

Zone 2 Prairie : 46 €uros de l'hectare, environs 2.2 Hectares

Zone 3 Culture : 159 €uros de l'hectare, environs 4.1 Hectares

Le changement de locataire sera effectif à compter du 23 novembre 2012.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

80/ Dégrèvement TLE :

Un changement de catégorie de construction a permis au service de l'assiette d'accorder un dégrèvement à Mr CARDOSO de la Taxe Locale d'Equipement pour permis de construire.

Le montant du dégrèvement s'élève à 992 €.

Il conviendrait d'effectuer le remboursement au compte 10223 « Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 992.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 (prélèvement pour dépenses d'investissement).

- Un vote supplémentaire de 992.00 € sur la section d'investissement.

- Recettes : article 021 : prélèvement sur recettes de fonctionnement,

- Dépenses : compte 10223 : 992.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

81 / OUVERURE DE CREDITS / VIREMENT CREDITS :

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits suivants :

- **Investissement**

Recettes : compte 2111 d'un montant de - 54 177.00 €

Recettes : compte 024 d'un montant de + 54 177.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- **Investissement**

Dépenses : compte 2112/041 d'un montant de 9 430.08 €

Dépenses : compte 2313/041 d'un montant de 12 426.44 €

Recettes : compte 1021/041 d'un montant de 9 430.08 €
Recettes : compte 2031/041 d'un montant de 12 426.44 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 9760.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

Un vote supplémentaire de 9760.00 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2313(094) réseaux et EAP Epinet.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- il convient d'effectuer les virements de crédits concernant l'achat de barrières devant l'espace culturel de l'opération espace culturel à l'opération voirie urbaine ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES DEJA		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Barrières	2152/090	1400.00€	2152/105	1400.00€

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES DEJA		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
FPIC	61522	2847.00€	73925	2847.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

SAINT BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2012

QUESTIONS DIVERSES :

M. FOURNIER informe l'assemblée de nouvelles dispositions concernant les droits de branchement que doivent être remplacés par une Participation à l'assainissement collectif (P.A.C.)

Cette disposition sera présentée au prochain conseil municipal

INFOS SUR LES COMMISSIONS :

• *2ème Commission : Agriculture - Aménagement du Territoire*

M. ASTIER fait le point sur différents sujets :

- rue du Couvent : les travaux du bâtiment destiné à accueillir le club de l'amitié avancent bien.

- journée de l'arbre : 2 merisiers seront attribués à la commune par le Conseil Général

• *3ème Commission : Éducation - Services scolaires - Services périscolaires*

Au 1^{er} décembre 2012, il a été décidé de recruter une personne en contrat aidé pour une durée de 20 heures hebdomadaire pour améliorer l'accueil des enfants au niveau de la garderie.

• *4ème Commission : Activités Sportives - Vie Associative – Jeunesse :*

Les travaux des vestiaires sont quasiment achevés, une première réception des travaux est prévue le jeudi 29 novembre

DATES À RETENIR :

-28 novembre 2012 : réunion publique projet rénovation Ecole

-05 décembre 2012 : Commission Finances

-06 décembre 2012 : Commission scolaire

-14 décembre 2012 : Conseil municipal

-16 décembre 2012 : Repas CCAS

-09 janvier 2013 : Vœux du Maire

La séance est levée à 23 h.

DELIBERATIONS DU 23 NOVEMBRE 2012

Numéro ordre	
73	SMTC : adhésion commune
74	Projet école : avenant maîtrise d'oeuvre
75	DETR : dossier 2013
76	Mission amiante APAVE
77	Taxe d'aménagement
78	SIEG : convention illumination festivités
79	Bail terrain YN 15
80	Dégrèvement TLE
81	Ouverture et virements de crédits

NOM PRENOM	SIGNATURE
ASTIER Raymond	
BERNARD Sylvie	
BOILE Antoine	Procuration à Gérard CHAPEY
BOISSAT Paul	Procuration à Raymond ASTIER
CHAPEY Gérard	
CHARCOT Catherine	Procuration à Jacqueline MIZOULE
CHAUVE Pierre	
CHERASSE Yvette	Procuration à Pascale RASTOIX
CORGER Hervé	
DEBAIN Christiane	Procuration à Sylvie BERNARD
DUPUIS Alain	Procuration à Hervé CORGER
FAYARD Monique	Procuration à Thierry GIRAUDET
FOURNIER Michel	
GIRAUDET Thierry	
JEAN Brigitte	
MITON Sophie	
MIZOULE Christiane	
PEREZ Pierre	
RASTOIX Pascale	